

Service Aménagement Biodiversité Eau  
Unité nature et prévention des nuisances  
Secrétariat de la Commission Départementale  
pour la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers  
Affaire suivie par : Mme Jeanne CAMPADIEU  
Tél. : 03 87 34 33 95 ou 06 71 53 75 78  
Mél. : ddt-cdpenaf@moselle.gouv.fr

DDT 57  
PU  
À l'attention de Mme Claudette ETIENNE

Metz, le **25 SEP. 2023**

**OBJET** : Avis CDPENAF sur la dérogation à la règle de l'urbanisation limitée en l'absence de ScoT pour la commune de BOUZONVILLE.

**REF :**

Dans le cadre de la modification n°5 du PLU de BOUZONVILLE, la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) a été saisie, par courriel reçu le 20/07/2023, pour une demande de dérogation à la règle de l'urbanisation limitée.

Lors de sa réunion du 12/09/2023, cette commission s'est prononcée sur la dérogation à l'urbanisation limitée, l'avis simple exprimé pour le projet présenté est **FAVORABLE à la zone 1AUXe (en violet) représentant 6,21 ha sur la carte de l'OAP présentée en séance et sous réserve de classer la zone de culture en plein champs (en brun sur la carte de l'OAP présentée en séance) en zone A.**

Pour le préfet et par subdélégation,  
La Cheffe de la division Aménagement  
du Service Aménagement, Biodiversité, Eau



Béatrice VAGNER

